

## Chine : une gouvernance en transition

**La gouvernance en Chine aujourd'hui ?**

**Quel rôle pour l'État ?**

**Comment moderniser les instruments de l'action publique ?**

**Comment assurer la coordination des différents niveaux d'administration ?**

**Le cadre institutionnel permet-il le fonctionnement des forces du marché ?**

**Quel avenir ?**

**Pour en savoir plus**

**Références**

**Où nous contacter ?**

### Introduction

Les réformes économiques menées en Chine depuis une vingtaine d'années ont permis une croissance remarquable, le développement d'un secteur privé dynamique et une réforme de fond du secteur des entreprises d'État. Les entreprises privées représentent aujourd'hui quelque 57 % du PIB, et la productivité du secteur d'État s'est sensiblement améliorée.

Un certain nombre de problèmes risquent toutefois de compromettre la pérennité de cette croissance : tensions sociales dues notamment à un creusement des inégalités au sein de la société et à un exode massif en direction des villes, corruption, les carences des services publics et la montée du chômage consécutive aux licenciements massifs provoqués par la réforme du secteur d'État, qui a privé d'emploi des millions de travailleurs et à l'ampleur du sous-emploi structurel dans l'agriculture.

La croissance économique à elle seule ne pourra résoudre tous les problèmes. L'amélioration concomitante de la gouvernance est un impératif. Si la Chine veut connaître un développement durable, les autorités doivent engager un vaste programme de réformes institutionnelles d'envergure de façon à redéfinir le rôle de l'État, améliorer la gestion de la dépense publique et renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action gouvernementale.

Les pays membres de l'OCDE ont fait de la gouvernance l'un des thèmes prioritaires du programme de coopération entre l'Organisation et la Chine et, pour faire face à ces défis de taille, l'OCDE a lancé une étude du système de gouvernance en Chine avec l'accord des autorités chinoises. Bien que le contexte chinois reste globalement très différent de celui des pays de l'OCDE, beaucoup d'enseignements peuvent être tirés de l'expérience acquise par ces derniers en matière de réforme. Cette étude fait le point sur les progrès déjà accomplis et examine les problèmes qui subsistent dans des domaines tels que la procédure budgétaire et les dépenses publiques, la fiscalité, la fonction publique, la lutte contre la corruption, la gestion de la réglementation et les structures organisationnelles. Elle analyse également l'influence des questions de gouvernance sur l'élaboration des politiques et leur efficacité dans dix secteurs clés : politiques de l'emploi, secteur bancaire, concurrence, droits de propriété intellectuelle, investissement étranger, statistiques, gouvernance d'entreprise, agriculture, protection de l'environnement et enseignement supérieur.

La présente synthèse expose les principales conclusions de l'étude et les grands défis auxquels, selon l'OCDE, la Chine devra faire face dans les années qui viennent en matière de gouvernance. ■

## La gouvernance en Chine aujourd'hui ?

La transformation rapide de la Chine ne se mesure pas seulement à l'essor des entreprises du secteur privé et à la mutation profonde de son paysage urbain, mais aussi à l'évolution de ses institutions. Au cours des 25 dernières années, les autorités chinoises ont pris des mesures en vue d'adapter le rôle de l'État et des administrations publiques à une économie de plus en plus axée sur le marché.

Les fonctions auparavant dévolues à un réseau d'institutions étroitement imbriquées, qui regroupaient l'administration, la production et les services sociaux, ont été redistribuées auprès de diverses organisations publiques et privées. Les entreprises d'État ont été dissociées de l'administration publique et de nouvelles instances de réglementation ont été mises en place. Les autorités chinoises ont posé les bases de systèmes modernes en ce qui concerne la fiscalité, le budget et la fonction publique. La Chine a également pris les premières dispositions en vue de l'instauration d'un système fondé sur la primauté du droit et engagé un ambitieux programme de réforme de la réglementation.

En matière de gouvernance, des progrès ont été obtenus en relativement peu de temps et ils ont contribué à maintenir le taux de croissance élevé de la Chine, un tour de force quand on sait que la simple dimension du pays rend plus complexes les relations hiérarchiques et multiplie les sources de problèmes.

Pour aller plus loin dans cette direction, la Chine doit poursuivre son effort de réforme sur quatre fronts en priorité : le rôle de l'État, les instruments de l'action publique, les relations entre les niveaux d'administration et l'instauration d'un cadre institutionnel favorisant le fonctionnement des mécanismes de marché. ■

### Encadré 1.

#### LES THÉORIES DE LA RÉFORME EN CHINE

Le cadre théorique qui a inspiré le processus de transition trouve son origine dans le concept des *Quatre modernisations* (*sige xiandaihua*), annoncé par Zhou Enlai au milieu des années 60 et remis au goût du jour par Deng Xiaoping pour accompagner les réformes économiques lancées en 1978. C'est une notion qui envisage le développement de l'économie chinoise jusqu'au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle, grâce à la modernisation simultanée de l'agriculture, de l'industrie, de la défense nationale et de la technologie.

Au milieu des années 80, Deng Xiaoping a défini les « trois étapes » du développement. Il s'agissait dans un premier temps de doubler le PIB réel avant la fin de la décennie et de résoudre le « problème de l'habillement et de la nourriture » (*wenbao wenti*), c'est-à-dire de couvrir les besoins essentiels. La deuxième phase consistait à créer une société d'aisance relative (*xiaokang*) avant l'année 2000 en quadruplant le PIB réel, et la troisième à porter le PIB par habitant au niveau de celui d'un pays développé à revenu intermédiaire en l'espace de 30 à 50 ans. La notion de société d'aisance relative est particulièrement intéressante en ce qu'elle a été reprise (et redéfinie) par Jiang Zemin pour décrire une modernisation et une notion de prospérité « à la chinoise ».

Le concept de la *Triple représentativité* (*sange daibiao*) lancé en 2000 par Jiang Zemin, qui visait surtout à permettre une réorientation et un repositionnement du Parti communiste chinois, a également eu pour effet de légitimer officiellement la notion d'entreprise privée en Chine.

Deux concepts ont été introduits par la quatrième génération de dirigeants chinois (Hu Jintao/Wen Jiabao) en 2004 : le *concept scientifique de développement* (*kexue fazhan guan*) et celui de *société harmonieuse* (*hexie shehui*), qui supposent une approche plus globale du développement. Ils ajoutent une dimension sociale au discours classique sur la modernisation en Chine et soulignent la nécessité de résorber les inégalités entre les villes et les campagnes et entre différents groupes au sein de la société afin de promouvoir la stabilité sociale. Ce concept scientifique de développement accorde beaucoup d'importance aux besoins de l'individu et à l'instauration d'un développement durable et coordonné. Quant au concept de société harmonieuse, il se rattache aux notions de protection sociale et de primauté du droit et tend vers l'objectif d'une plus grande égalité dans la distribution du revenu. Il s'appuie en outre sur un resserrement de la relation entre l'État et le citoyen.

## Quel rôle pour l'État ?

La question fondamentale est celle de la redéfinition du rôle de l'État. Si des progrès considérables ont été accomplis de ce point de vue, l'État doit maintenant concentrer son action sur les domaines où les marchés ne peuvent pas se substituer à lui pour donner corps aux priorités nationales.

Les autorités doivent en particulier accroître les dépenses publiques consacrées à l'éducation, la santé, et la science et la technologie, améliorer la gouvernance dans les secteurs où l'État est appelé à maintenir sa présence, restructurer en profondeur ses modes d'organisation et de gestion des services publics, et faire face aux difficultés que pourra susciter la coexistence de nouvelles structures et de celles héritées de l'ancien système.

Actuellement, les dépenses publiques sont insuffisantes dans trois secteurs clés : l'éducation, où elles se situent en deçà de l'objectif de 4 % du PIB fixé par les autorités ; la science et la technologie, où il est impératif d'édifier un système national d'innovation ; et la santé, où les capitaux privés à eux seuls ne seront probablement pas en mesure de couvrir la demande croissante de services. Des déficits de financement qui pèsent lourd en termes de croissance économique comme de cohésion sociale.

En revanche, la Chine doit restreindre les dépenses relatives à l'administration du secteur public. Il est délicat de réduire les effectifs de la fonction publique, d'autant que dans les régions pauvres l'emploi dans le secteur public fait office de filet de sécurité sociale. Les efforts doivent néanmoins être poursuivis.

L'État conservera un rôle sinon dominant, au moins actif, dans un certain nombre de secteurs. D'importantes mesures ont été prises pour faire évoluer les structures de gouvernance qui encadrent sa participation, notamment par la création de plusieurs organes réglementaires. Mais l'effort doit se poursuivre sur trois fronts décisifs. Premièrement, les organes de réglementation doivent être suffisamment indépendants des entités qu'ils sont chargés de réguler. Deuxièmement, il doit y avoir suffisamment de distance entre les autorités gouvernementales et les organes réglementaires. Et troisièmement, il importe de définir sans équivoque la répartition des responsabilités respectives des différents organes de réglementation.

La réforme des unités de service public (USP), pourvoyeurs de services dans des secteurs comme la santé, l'éducation ou la science et la technologie, est une question urgente. Les enjeux sont de taille : on dénombre pas moins de 1.3 million d'USP employant quelque 25 millions de salariés. Avant les réformes, c'était l'État qui était propriétaire de ces entités et en assurait la gestion, et qui recevait les crédits budgétaires nécessaires au financement de l'ensemble de leurs activités. Ces entités bénéficient aujourd'hui d'une plus grande autonomie pour faire face à l'augmentation de la demande et à l'insuffisance des financements publics, mais il en résulte une situation de plus en plus complexe.

À titre d'exemple, les établissements d'enseignement supérieur reçoivent aujourd'hui seulement la moitié de leur budget sous forme de crédits publics, le reste provenant de sources infranationales, des frais de scolarité et de contrats avec le secteur privé. En dix ans, le nombre d'étudiants a été multiplié par 15. La dépendance étroite vis-à-vis du financement privé ne fait que creuser les inégalités sociales, du fait que l'enseignement supérieur n'est finalement accessible qui peuvent en assumer la charge financière. Il est également difficile de contrôler la qualité et l'efficacité des enseignements.

Les autorités ont lancé une vaste réforme des USP afin de clarifier le rôle de l'État, d'améliorer les performances, et de préciser les exigences de gestion et de transparence de sorte que les USP servent le public au lieu d'agir dans leur intérêt propre.

Les réformes menées jusqu'ici ont également été source de problèmes dans la mesure où des institutions de création récente coexistent avec des structures héritées du passé. Les autorités doivent s'attaquer au déficit de coordination entre des organisations aux mandats apparentés et dont les compétences se recoupent, cas où

### Comment moderniser les instruments de l'action publique ?

la structure hiérarchique des organisations ne correspond pas à la nature des missions qui leur sont dévolues, à la fragmentation des responsabilités décisionnelles et aux difficultés que soulève la coexistence d'institutions aux mandats contradictoires. ■

Si elle veut utiliser plus efficacement les ressources publiques, la Chine doit moderniser son cadre réglementaire et son système de gestion publique, et les adapter à une économie ouverte sur le marché. Il lui faut donc s'appliquer à simplifier et clarifier les textes réglementaires et à en assurer la bonne application, réformer les procédures budgétaires et la fonction publique, et venir à bout de la corruption.

La Chine a amélioré le cadre réglementaire, renforcé la règle de droit et, sur maintes questions telles que les droits de propriété intellectuelle ou les contrats de travail individuels, a adopté des textes réglementaires tout à fait conformes aux normes internationales. Il s'agit maintenant d'en assurer le respect, ce qui constitue un défi majeur.

Les autorités ont sensiblement abaissé le nombre des activités nécessitant des autorisations administratives ou des licences, et simplifié les procédures d'approbation relatives aux investissements. Cela étant, de nombreuses activités restent soumises à des contrôles étatiques. L'État chinois doit encore réduire ses domaines d'intervention et privilégier la fourniture de services et d'infrastructures.

Il faut que la Chine aille plus loin dans son processus de rationalisation du cadre réglementaire applicable aux entreprises privées. Son effort de simplification des textes administratifs dans le domaine de la fiscalité est louable, mais il y a encore un long chemin à parcourir.

La principale difficulté dans ce domaine est de mettre en application les textes et d'en contrôler le respect. Les textes législatifs et réglementaires ne sont pas appliqués systématiquement et peuvent être contournés par le biais de la corruption ou parce que des groupes locaux cherchent à défendre leurs intérêts. Pour remédier durablement à ce problème, il convient de renforcer les systèmes formels et l'audit des performances, et d'améliorer le système judiciaire.

Plus fondamentalement, pour que les textes réglementaires soient correctement appliqués et respectés, il faut à la base que les instances ou individus qui y sont soumis soient disposés à s'y conformer. Il ne faut pas seulement punir les contrevenants, mais veiller en outre à la qualité des textes et faire en sorte que le public participe à leur élaboration, leur application et leur respect, ce qui suppose qu'ils aient accès à l'information. La nature du régime politique impose nécessairement des limites aux possibles avancées concernant la participation du public et l'accès à l'information. Les autorités ont pris des mesures positives quant à l'accès à l'information, notamment dans le cadre du processus d'accession à l'OMC, mais les progrès sont inégaux au plan local.

La Chine se dote peu à peu des infrastructures nécessaires à la mise en place d'un système de gestion budgétaire et d'une fonction publique modernes, deux éléments clés de la gestion publique, que viennent compléter l'administration électronique et la simplification des procédures administratives.

Le système budgétaire présente encore des insuffisances, dont le fait que le ministère des Finances n'a pas un pouvoir de supervision globale des dépenses n'est pas la moindre. Jusqu'ici, les autorités se sont concentrées sur des questions techniques, sans s'attaquer aux réformes dont les enjeux sont politiques. En particulier, il n'y a guère eu de débat public quant à la nécessité d'une refonte globale du système budgétaire entre les diverses entités gouvernementales. Au nombre des questions importantes pour l'avenir figurent également le nécessaire recentrage des priorités budgétaires et le cadrage des initiatives échappant à la procédure budgétaire.

Depuis une dizaine d'années, les autorités ont engagé une vaste réforme de la fonction publique. D'importantes difficultés subsistent toutefois, dont la nécessité d'assurer la bonne application des règles relatives au recrutement, à la

rémunération, à la promotion, etc. À l'heure actuelle, les recrutements n'obéissent pas toujours à des procédures établies.

Des réformes administratives s'imposent si la Chine veut se donner les moyens de mettre en place un système unifié en ce qui concerne les technologies de l'information. La réussite des projets d'administration électronique est conditionnée par les progrès qui seront réalisés sur d'autres fronts, y compris l'adoption de réformes de l'administration dans le but de normaliser les procédures opérationnelles et de mieux définir les responsabilités, tout en établissant la primauté du droit.

Enfin, l'un des principaux problèmes en Chine aujourd'hui est la corruption. Un certain nombre de mesures ont été adoptées afin de doter le pays des moyens de mieux détecter et punir la corruption. Les réformes ont d'abord porté sur la pénalisation des actes de corruption et l'application d'un système de sanctions disciplinaires à l'intention des fonctionnaires et des membres du Parti. Il conviendra de surveiller de plus près les secteurs les plus exposés, de supprimer les possibilités de corruption et d'instaurer des conditions favorables au respect de règles d'éthique. ■

### Comment assurer la coordination des différents niveaux d'administration ?

Il importe également d'aménager les relations entre les différents niveaux d'administration. L'un des grands enjeux de la gouvernance en Chine comme dans les pays membres de l'OCDE consiste à trouver comment faire en sorte que les administrations locales disposent des ressources dont elles ont besoin pour assumer les fonctions qui leur sont assignées et les utilisent conformément aux priorités nationales.

Si, en théorie, l'administration centrale exerce un contrôle budgétaire sur les administrations locales, des problèmes persistent à l'échelon local sur le plan de l'exécution. Des tensions naissent en effet du fait de l'inadéquation des services publics locaux, du creusement des inégalités entre les provinces et entre les zones urbaines et rurales, de la corruption, des problèmes de gestion et du prélèvement d'impôts illicites.

Il est souvent difficile de déterminer les compétences et les responsabilités inhérentes à chaque niveau d'administration. L'exemple des droits de propriété foncière est éloquent à cet égard. Leur définition manquent de précision, tout comme les compétences des différents niveaux d'administration dans ce domaine, ce qui ouvre la voie à des décisions arbitraires de la part des dirigeants locaux.

Ces dernières années, les autorités locales se sont vu dotées de nouvelles compétences en matière de dépenses dans les domaines de l'éducation et de la santé, par exemple, mais sans recevoir les fonds correspondants. Plus ennuyeux encore, elles ne sont pas toujours consultées lorsque l'administration centrale prend des décisions qui ont des répercussions financières pour elles. C'est ainsi que des fonctionnaires locaux ont été informés par la télévision d'une augmentation des salaires dont la charge allait devoir être supportée par les autorités locales. Le processus de consultation s'est néanmoins considérablement amélioré depuis quelques années. Les réformes applicables aux prélèvements ruraux et autres impôts agricoles, adoptées récemment, ont été élaborées en concertation avec les autorités locales.

L'insuffisance des recettes au niveau local nuit à la mise en œuvre des politiques nationales dans des secteurs tels que la sécurité sociale, l'éducation de base et la santé. Selon des statistiques du ministère de la Santé, les quelque 900 millions de Chinois ruraux ne reçoivent que 20 % des ressources médicales du pays alors qu'ils représentent 70 % de la population.

Cette situation a eu pour principale conséquence de multiplier les impôts et prélèvements illégaux et de favoriser la corruption. Lorsque les arriérés de salaires

s'accumulent, par exemple, la tentation est grande de faire usage du pouvoir dont on dispose pour extorquer des pots-de-vin.

Ces problèmes sont d'autant plus importants dans un système de plus en plus ouvert sur le marché, où les contraintes budgétaires se durcissent et où les pressions en faveur d'une plus grande efficacité s'intensifient.

Des réformes ont été engagées en vue de renforcer les circuits hiérarchiques dans divers domaines, notamment la fiscalité. Cependant, pour améliorer la coordination entre les niveaux central et locaux, il faut également obtenir des avancées sur d'autres fronts : doter les autorités infranationales des moyens de s'acquitter dûment de leurs nouvelles responsabilités, mettre au point des mécanismes de contrôle externe au niveau local, réformer les systèmes incitatifs à l'intention des dirigeants locaux, et accroître la participation des dirigeants locaux aux débats sur les politiques nationales. ■

### Le cadre institutionnel permet-il le fonctionnement des forces du marché ?

Les économies de marché ont besoin d'autant d'institutions que les économies planifiées – même si leur nature est différente – dans des domaines d'intervention aussi divers que le marché du travail et la protection de l'emploi, le système fiscal, l'adoption de règles solides en matière de concurrence, les droits de propriété intellectuelle et le gouvernement d'entreprise.

Les réformes économiques menées en Chine ont contribué à établir une nouvelle relation entre les entreprises, les travailleurs et l'État, assignant aux pouvoirs publics la responsabilité de promouvoir l'efficacité du marché du travail et remplaçant le « bol de riz en fer » (emploi à vie et couverture sociale) par un filet de sécurité sociale.

Des réseaux spécialisés de bureaux de l'emploi se sont développés en milieu urbain, beaucoup moins dans les zones rurales, qui ne connaissent pas encore une expansion rapide comparable. L'inspection du travail appuie la mise en œuvre des politiques de l'emploi, notamment en donnant suite aux plaintes émanant des travailleurs. Mais la couverture de l'assurance sociale et la protection de l'emploi, qui restent limitées, contribuent à la persistance d'une segmentation du marché du travail qui fausse la concurrence et la distribution du revenu.

L'application de la législation du travail et de l'assurance sociale est généralement difficile dans les segments ruraux et informels du marché du travail, dont la productivité est moindre. Mais aujourd'hui, compte tenu de l'ampleur de l'exode rural et de l'interdépendance économique entre les villes et les campagnes, il devient urgent de s'efforcer par tous les moyens de résorber les inégalités. À titre d'exemple, le système de pensions, qui rend obligatoire dix années de cotisations dans la même localité, devrait être équipé de façon à pouvoir prendre en compte l'ensemble des contributions servies par un individu tout au long de sa vie, indépendamment du lieu où il se trouvait.

La concurrence est un vecteur essentiel d'efficacité économique. La politique fiscale, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle comptent parmi les domaines clés qui exigent la mise en place d'un cadre solide de ce point de vue. Une nouvelle série de réformes fiscales est maintenant nécessaire en vue de moderniser le système. À la lumière de l'expérience des pays membres de l'OCDE, la Chine gagnerait à suivre l'exemple de nombreux pays en transition ou en développement et à adopter progressivement une politique nationale de la concurrence.

S'agissant des droits de propriété intellectuelle (DPI), la Chine a adopté depuis une vingtaine d'années un ensemble de textes législatifs et réglementaires qui, globalement, sont conformes aux normes et pratiques internationales actuelles. Les principaux problèmes qui persistent sont le manque de transparence au plan local et l'application des textes. Selon un rapport officiel chinois, la valeur des biens contrefaits qui circulaient sur le marché pour la seule année 2001 aurait été estimée entre 19 et 24 milliards USD, soit l'équivalent du PIB de la Tunisie. L'expérience des pays de l'OCDE donne à penser que les campagnes menées en faveur de l'application

des DPI à elles seules ne résoudront pas le problème. La Chine doit se doter d'une stratégie pluridimensionnelle, qui passe par la réorganisation du système de garantie des droits et une plus étroite participation d'instances non gouvernementales.

La gouvernance d'entreprise est un autre élément clé. Dans le passé, des règles différentes étaient censées s'appliquer aux entités détenues par l'État, aux entreprises collectives et aux sociétés à investissement étranger, même si les autorités ont beaucoup progressé ces dernières années en vue de donner à l'ensemble des entreprises un cadre juridique et réglementaire comparable. Les modifications importantes qu'apportera la Loi sur les sociétés en cours d'élaboration devraient contribuer à parachever ce processus.

Si la Chine a, dans une certaine mesure, aligné ses codes de gouvernance d'entreprise à l'intention des entreprises cotées sur les pratiques internationales, d'importantes lacunes persistent. Nombre d'entités détenues par l'État ne sont pas dotées d'un conseil d'administration ou d'autres structures essentielles de ce type. Les autorités chinoises sont depuis longtemps conscientes de l'importance vitale des marchés de valeurs mobilières pour une gouvernance d'entreprise efficace des sociétés cotées. Jusqu'à il y a peu, toutefois, les marchés boursiers servaient plus à soutenir les entreprises d'État qu'à encourager l'initiative privée ou favoriser la gouvernance d'entreprise. Les autorités s'efforcent résolument de combler ces lacunes et mettent actuellement en place un nouveau cadre réglementaire applicable aux sociétés cotées afin de protéger les intérêts des investisseurs dans le respect des principes « de transparence, d'égalité de traitement et d'équité ». Il y a néanmoins encore beaucoup à faire, en particulier sur le plan de l'application des textes.

En ce qui concerne les banques, la gouvernance d'entreprise présente des défis particuliers. Les banques chinoises abandonnent progressivement le rôle passif qui était le leur dans le cadre de l'économie planifiée, où elles affectaient le crédit en fonction des directives officielles. Dans la plupart des cas toutefois, la structure de leur capital et leur mode d'organisation du pouvoir, inadaptés, ne leur permettent pas d'agir comme des entités purement commerciales. Le cas se pose tout particulièrement pour les quatre grandes banques commerciales détenues par l'État, qui représentent une part prédominante des actifs bancaires. Des efforts vigoureux ont été entrepris pour améliorer la gouvernance d'entreprise de ces banques en les transformant en sociétés commerciales dotées de structures d'organisation du pouvoir modernes. Mais on ne sait guère dans quelle mesure ces réformes leur permettront d'opérer en tant qu'institutions de marché. ■

## Quel avenir ?

Les réformes de la gouvernance, en Chine comme ailleurs, suivent un processus par étapes, favorisé par la conjonction d'un contexte politique favorable et d'une capacité technique confirmée. Sur tous les points névralgiques recensés, la Chine devra faire en sorte de se doter du savoir-faire technique nécessaire pour aller de l'avant dès lors que les circonstances le permettront. Bien que le contexte chinois soit globalement très différent de celui qui prévaut dans les pays membres de l'OCDE, l'expérience de ces derniers en matière de réformes peut être riche d'enseignements. En multipliant les échanges avec les praticiens et experts de l'OCDE, la Chine pourrait tirer des leçons constructives sur divers aspects techniques de la gouvernance et sur les stratégies de mise en œuvre. ■

## Pour en savoir plus

Pour de plus amples informations sur les travaux que consacre l'OCDE à la gouvernance en Chine, veuillez contacter Irène Hors, courriel : [irene.hors@oecd.org](mailto:irene.hors@oecd.org), tél. : (33) 1 45 24 15 25 ; pour ce qui concerne la gestion et la performance du secteur public : Nick Manning, courriel : [nick.manning@oecd.org](mailto:nick.manning@oecd.org), tél. : (33) 1 45 24 16 45 ; pour la politique de la réglementation : Josef Konvitz, courriel [josef.konvitz@oecd.org](mailto:josef.konvitz@oecd.org), tél. : (33) 1 45 24 97 47 ; pour le budget et les dépenses publiques : Barry Anderson, courriel : [barry.anderson@oecd.org](mailto:barry.anderson@oecd.org), tél. : (33) 1 45 24 9085 ; pour l'innovation et l'intégrité dans le secteur public : Christian Vergez, courriel : [christian.vergez@oecd.org](mailto:christian.vergez@oecd.org), tél. : (33) 1 45 24 90 44. ■

## Références

OCDE, 2005, **China in the Global Economy: Governance in China**, ISBN 92-64-00844-6, € 41, 350 pages (à paraître également en français sous le titre *La Chine dans l'économie mondiale – La gouvernance en Chine*).

OCDE, 2005, **OECD Review of Agricultural Policies: China**, ISBN 92-64-01260-5, € 50, 303 pages (à paraître).

OCDE, 2005, **OECD Economic Survey: China**, ISBN 92-64-01182-X, € 42, 270 pages (à paraître également en français sous le titre *Études économiques de l'OCDE – Chine*).

OCDE, 2004, **China in the Global Economy: Income Disparities in China, an OCDE Perspective**, ISBN 92-64-01720-8, € 58, 228 pages.

OCDE, 2004, **China in the Global Economy: Rural Finance and Credit Infrastructure in China**, ISBN 92-64-01528-0, € 70, 392 pages.

OCDE, 2003, **Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement Chine : Progrès et enjeux de la réforme**, ISBN 92-64-10196-9, € 34, 264 pages.

---

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :  
[www.ocdelibrairie.org](http://www.ocdelibrairie.org)

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : [www.SourceOCDE.org](http://www.SourceOCDE.org)

---

## Où nous contacter ?

### SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal  
75775 PARIS Cedex 16  
Tél. : (33) 01 45 24 81 67  
Fax : (33) 01 45 24 19 50  
E-mail : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

### ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin  
Schumannstrasse 10  
D-10117 BERLIN  
Tél. : (49-30) 288 8353  
Fax : (49-30) 288 83545  
E-mail : [berlin.contact@oecd.org](mailto:berlin.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org/deutschland](http://www.oecd.org/deutschland)

### ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE  
de Washington  
2001 L Street N.W., Suite 650  
WASHINGTON DC 20036-4922  
Tél. : (1-202) 785 6323  
Fax : (1-202) 785 0350  
E-mail : [washington.contact@oecd.org](mailto:washington.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)  
Toll free : (1-800) 456 6323

### JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo  
Nippon Press Center Bldg  
2-2-1 Uchisaiwaicho,  
Chiyoda-ku  
TOKYO 100-0011  
Tél. : (81-3) 5532 0021  
Fax : (81-3) 5532 0035  
E-mail : [center@oecdtokyo.org](mailto:center@oecdtokyo.org)  
Internet : [www.oecdtokyo.org](http://www.oecdtokyo.org)

### MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique  
Av. Presidente Mazaryk 526  
Colonia: Polanco  
C.P. 11560 MEXICO, D.F.  
Tél. : (00 52 55) 9138 6233  
Fax : (00 52 55) 5280 0480  
E-mail : [mexico.contact@oecd.org](mailto:mexico.contact@oecd.org)  
Internet : [www.rtn.net.mx/ocde](http://www.rtn.net.mx/ocde)

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.